

## Formations Supérieures Professionnalisantes

---

### Mise au point à propos des licences professionnelles

#### Introduction

Les Licences Professionnelles (LP) ont été créées en 2000. Depuis leur lancement sur appel d'offres aux Universités, 5 campagnes d'habilitations se sont déroulées aboutissant à la création de plus de 1 000 nouveaux cursus à Bac+3 conférant le grade de « Licence » à ses diplômés.

Les projets de montage de ces nouveaux cycles d'enseignement et de formation à la vie professionnelle sont soumis après approbation de la Présidence de l'Université de tutelle à une Commission Nationale d'expertise qui examine chaque projet au vu de sa conformité à des critères préétablis qui portent sur les débouchés vers des métiers et la qualité des enseignements exigeant la contribution de professionnels.

Le nombre d'étudiants admis dans chaque filière est très modeste, de 20 à 25 en moyenne, ce qui aboutit à un total d'environ 25 000 inscrits en LP à la rentrée 2004.

Après la phase d'expertise, c'est finalement le CNESER qui décide de l'ouverture ou non des LP, habilitées sauf exception pour 4 ans, sous réserve de la vérification d'une bonne insertion professionnelle des diplômés. Celle-ci est sous le contrôle d'une Commission de suivi des LP rapportant à la Direction de l'Enseignement Supérieur (DES).

Années	Nombre de projets	Projets habilités	Taux rejets %
2000	524	195	63
2001	422	182	57
2002	353	233	34
2003	275	136	50
2004	436	256	41
<b>Total</b>	<b>2 010</b>	<b>1 002</b>	<b>[m] 50</b>

### **La place des IUT et des Lycées Techniques dans le système**

Depuis une dizaine d'années, les IUT demandent avec insistance le passage de leurs formations à 3 ans, demande constamment rejetée à la fois par les instances qualifiées du MEDEF et l'autorité de tutelle. Ce refus a été contourné par le biais de la création de diplômes complémentaires (DU, DNTS, DEUST ...) finalement homologués par les professions et qui se transforment aujourd'hui en demande d'ouverture de LP, situation soutenue par la DES qui y voit l'occasion d'associer davantage formations universitaires et formations professionnelles à travers des cohabilitations et des enseignements en partenariat.

Aujourd'hui, 50% des LP existantes sont portées par des IUT et seulement 38% par des UFR universitaires.

Les composantes associées en partenariat aux formations sont pour 25% des Lycées techniques ou professionnels qui apportent une compétence en termes d'équipements et d'enseignants spécialisés. Des sections d'étudiants apprentis sont ouvertes. Les professionnels sont invités à contribuer largement aux formations (~30%).

Néanmoins, c'est dans le secteur tertiaire que le développement de LP est le plus rapide, notamment dans les secteurs de la communication et de l'information, dans celui du commerce et de la gestion et celui des services aux collectivités.

Notons encore que 5% des LP sont portées par des Ecoles d'ingénieurs ou Instituts assimilés et 2% seulement par des IUP.

### **Les grands secteurs professionnels concernés**

Ces secteurs sont définis de manière arbitraire par la DES et subdivisés selon le schéma ci-dessous :

	Total des LP en 5 ans	%
Agriculture, Pêche, etc...	34	3
Génie civil, construction, etc...	39	4
Mécanique, électricité, électronique	68	7
Production et transformations (dont ind. chimiques et pharmaceutiques)	251	25
Communication et information	155	15
Echange et Gestion	283	28
Services aux personnes	103	10
Services aux collectivités	81	8
	1014*	100
• dont 12 avec Etablissements agricoles		

Le secteur qui nous concerne le plus est naturellement celui dénommé « Production et transformations », il est subdivisé en « dénominations nationales » qui sont les suivantes :

<i>Dénomination</i>	<i>Total des LP en 5 ans</i>
<i>Structures métalliques</i>	<i>2</i>
<i>Automatique et informatique industrielles</i>	<i>14</i>
<i>Biotechnologies</i>	<i>13</i>
<i>Energie – Génie climatique</i>	<i>11</i>
<i>Gestion de la production</i>	<i>56</i>
<i>Habillement – Mode – Textile</i>	<i>5</i>
<i>Agroalimentaire – Alimentation</i>	<i>40</i>
<i>Industries chimiques et pharmaceutiques</i>	<i>27</i>
<i>Matériaux de construction</i>	<i>7</i>
<i>Plasturgie</i>	<i>8</i>
<i>Production industrielle</i>	<i>59</i>
<i>Transformation des métaux</i>	<i>3</i>
<i>Transformations industrielles</i>	<i>6</i>
	<i>251</i>

Ce sont donc 27 LP dont les débouchés sont orientés vers nos industries. A ce propos, l'UIC dans le n° 74 des Nouvelles sociales annonçait la création de 21 LP et en donnait la liste pour 2003, ce qui montre la lente montée en puissance du dispositif. C'est donc un flux d'environ 600 diplômés par an qui se superpose sans se surajouter à celui des DUT, BTS, DEUST ou DNTS qui nous est proposé, les DUT et BTS formant 90% des cohortes d'étudiants inscrits en LP.

Ajoutons que pour la vague 2005, dans notre sous-secteur, 22 dossiers ont été déposés à la DES par les Universités et nous devrions donc voir apparaître les diplômés d'environ 8 à 10 nouvelles LP à horizon 2006, soit environ 200 nouveaux étudiants Bac+3 prélevés sur le flux des Bac+2.

### ***L'ambiguïté de la dénomination des LP***

*La création des LP est destinée à donner aux Universités la maîtrise des formations professionnalisées dites de niveau II qui s'intègrent dans le système européen défini à Bologne en 1999(3/5/8) à savoir le LMD.*

*Elles contribuent à une grande dilution de la définition des aptitudes professionnelles.*

*En effet, depuis plus de 20 ans, les professions connaissent et apprécient, dans la mesure où elles contribuent à leur création et à leur évolution, les diplômes nationaux à Bac+2 de DUT et de BTS dans chaque spécialité (ex. chimie, génie chimique, génie biologique, mesures physiques, etc...). Quelle que soit l'origine géographique, les étudiants issus de ces formations ont des compétences initiales quasiment superposables. Il n'en va plus de même avec les diplômés LP dont la 3<sup>ème</sup> année est construite avec un profil spécifique déterminé localement en fonction de besoins exprimés et de compétences enseignantes.*

*Paradoxalement, les LP confèrent un grade universitaire de portée internationale basé sur un système de transferts de certification des modules d'enseignements, les ECTS, élément crucial du LMD.*

*D'autre part, il est très difficile, au travers des 1 000 LP en fonctionnement de recouper de manière transverse les spécificités des métiers visés (ex. biotechnologies et environnement, biotechnologies et santé, production industrielle et gestion, production industrielle et environnement, etc.)*

*A chacun d'y trouver ce qu'il cherche, ce sont donc les DRH qui auront une tâche beaucoup plus discriminante que celle de l'embauche de nos porteurs de diplômes nationaux à Bac+2 où ce sont les qualités humaines qui font la différence.*

### ***L'insertion professionnelle***

*L'insertion professionnelle ne semble pas souffrir dans l'ensemble de cette perte de lisibilité et demeure satisfaisante sur les 5 années de recul que nous avons. En effet le système de révision tous les 4 ans (voir moins dans les cas d'habilitations temporaires) permet la disparition des « canards boiteux » et le soulagement des acteurs.*

*Néanmoins, on voit bien que ces offres d'emplois vont en réalité vers des titulaires de DUT ou de BTS dans des spécialités bien ciblées qui ont complété leur formation à Bac+3 par une LP. Il n'est donc pas possible d'en déduire un avantage de cette nouvelle voie de formation, avantage qui sera apparent lorsque le nombre des titulaires d'un DEUG ayant pris cette voie aura démontré par leur insertion réussie que le sauvetage d'une partie de la faillite du système de formation universitaire français est en cours.*

***Pour conclure***

*Les Licences Professionnelles sont une pièce essentielle de l'édifice LMD défini et complété par les arrêtés de 2002 de l'Education Nationale. Dans sa Note d'orientation datée du 30 août 2004, le Directeur de l'Enseignement Supérieur, J.M. Monteil, écrit : « Il s'agit de la mise en place d'une réelle pluridisciplinarité dans toutes les formations qui doit permettre l'enrichissement intellectuel de l'étudiant pour qu'il puisse appréhender des situations de plus en plus complexes et de la définition des formations en termes d'objectifs et de compétences ».*

*Cette volonté s'applique à chaque Université qui développe son offre en fonction de ses savoir-faire en symbiose avec les milieux économiques environnants. Cette démarche qui ressemble à celle de la mise en place des pôles de compétitivité en matière de recherche et d'innovation donne toute son importance à l'implication locale des acteurs tant dans la définition des besoins que dans la mise en place des moyens.*

*Compte tenu de la relative modestie des effectifs concernés dans les nouvelles filières, ces diplômés devraient pouvoir trouver place dans le milieu économique ayant contribué à leur création et à leur fonctionnement tant par les enseignements prodigués que par les stages faisant partie des cursus.*

*A ce jour, au vu des résultats de l'insertion, rien ne permet d'en douter.*

*G. Mattioda*